



Groupama

FLOTTE AUTO GROUPAMA

AVENANT DE REGULARISATION DES MOUVEMENTS INTERVENUS

Entre le 01/01/2023 au 31/12/2023 et de nouvelle prime au 01/01/2024.

POUR NOUS CONTACTER :

E-mail : flottes@groupama-med.com

COMMUNE DE ROBION
HOTEL DE VILLE
84440 ROBION

Adresse postale :

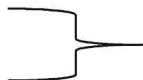
Groupama Méditerranée
20 Avenue Frédéric Mistral
34261 Montpellier Cedex 2

N° souscripteur : 04005711L

N° du contrat : 1075

Conformément aux dispositions du contrat l'assureur effectue la régularisation des mouvements intervenus durant l'année 2023 :

1 Véhicules entrés



Voir tableau joint

0 Véhicules sortis

Par suite de ce qui précède et conformément à votre cahier des charges, il est appelé au comptant du présent avenant la somme de 204.98 € TTC pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Au 01/01/2024, la nouvelle prime annuelle est fixée à 6 898.48 € TTC (dont 5,90 € au titre de la contribution obligatoire au Fonds de garanties des victimes d'actes de terrorisme (art.R 422.4 du Code des Assurances) selon état du parc joint.

Si vous êtes une collectivité, suite à l'Ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, l'appel de cotisation, correspondant, vous parviendra par CHORUS.

Le présent avenant fait partie intégrante du contrat il n'est pas autrement dérogé aux clauses et conditions antérieures.

Merci de nous retourner un exemplaire signé.

Fait à Montpellier, le 02/04/2024, en 2 exemplaires.

Le sociétaire :

Signature le...../...../.....

Pour Groupama Méditerranée,
Le Directeur Général,

Romain TANGUY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240412-AU_2024_014-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024